



Achat d'un produit non livré

Par **macar8487**, le **29/09/2010** à **13:02**

Bonjour,

Nous avons fait l'achat d'un ensemble de literie dans une enseigne nationalement connue (BUT pour ne pas la citer) le 28 août 2010 (payé comptant).

Nous avons demandé à être livré, lors du premier rendez vous personne n'est venu. Au second rendez vous, les livreurs nous ont apporté un produit sur trois. Aujourd'hui, 3ème rendez vous, autre déconvenue. Personne n'est venu. Inutile de préciser que personne ne nous a prévenu.

Le numéro du magasin est injoignable, malgré nos nombreux appels. Nous nous sommes déplacés à deux reprises en magasin, cela n'y a malheureusement rien changé.

Aujourd'hui, nous envisageons de débiter une procédure judiciaire, car nous nous demandons si nous ne sommes pas en train d'être victime d'une arnaque.

Quelles sont les démarches à faire pour modifier cette situation regrettable ?

Merci par avance.

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **13:59**

Avez-vous une date de livraison dans votre contrat de vente ?

Par **macar8487**, le **30/09/2010** à **10:18**

Non, car dans un premier temps nous avons fait le choix de l'enlever au dépôt par nos propres moyens.

Au dos, il est stipulé que l'enseigne s'engage à nous livrer dans un délai de 60 jours, ce qui je suppose me signifie que je dois attendre un mois de plus ?